

# Langage simplifié

En Suisse, un grand nombre d'informations écrites restent inaccessibles pour 10% de la population. Les raisons de cet état de fait sont multiples : parcours scolaire chaotique, compétences intellectuelles limitées, maîtrise insuffisante de la langue, problèmes de lecture dus à l'âge ou texte trop complexe. **Le langage simplifié, qui répond à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées que la Suisse a ratifiée en 2014, est une réponse à ce problème. Cette convention demande l'accessibilité dans tous les domaines de la vie, entre autres la santé, le travail, la vie pratique ou la culture.**

Le langage simplifié est un outil inclusif qui promeut la participation sociale étendue, en permettant **au public d'affronter le quotidien écrit sans** difficulté. Cela signifie que les textes sont adaptés selon les Règles européennes du facile à lire et à comprendre, avec notamment des phrases courtes, des mots simples ou expliqués simplement et une mise en page est aérée. Les textes sont rédigés par des traducteurs spécialisés et sont relus par les personnes concernées.

Dès lors, il serait particulièrement utile de proposer des textes en langage simplifié pour certains **documents officiels, par exemple le matériel de vote, ceux provenant de l'ORP, de la Police ou dans le domaine de la santé. Ceux-ci pouvant revêtir d'une importance capitale, il est essentiel qu'ils soient compris par l'ensemble de la population.** Par ailleurs, de nombreuses personnes **atteintes de déficience mentale s'intéressent à la politique** et souhaiteraient participer davantage aux élections et votations. Mais il leur est très difficile de comprendre les informations officielles qui figurent avec le matériel de vote envoyé. Cela est particulièrement le cas lors des élections fédérales ou cantonales. **En effet, saisir ce qu'est une liste de parti, comment elle peut être modifiée, ce que signifie le cumul ou le panachage représente souvent un véritable défi pour beaucoup de personnes.**

Ailleurs, relevons que l'Etat de Fribourg, via son Bureau pour l'intégration des migrants et la prévention du racisme, a présenté sa brochure « Bienvenue dans le canton de Fribourg » en langage simplifié. Des pays voisins comme la France, l'Allemagne ou l'Autriche utilisent le langage simplifié pour communiquer des informations basiques et importantes.

**Il est donc opportun que le Conseil-exécutif étudie la question, en définissant les textes qui conviennent d'être traduits en langage simplifié, voire d'étudier l'opportunité d'édicter une loi destinée à poser un cadre à l'utilisation du langage simplifié.**